

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – LA BAZOGE

MONTPINÇON

SÉANCE DU 12 Décembre 2020 à 10H30

Présents :

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Miguel DAGUIER | <input checked="" type="checkbox"/> Patricia DELAUNAY | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphanie DESLANDES |
| <input checked="" type="checkbox"/> Marina DURAND | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-François FORGET | <input checked="" type="checkbox"/> Stéphane GILET |
| <input checked="" type="checkbox"/> Grégory HEURTEBIZE | <input checked="" type="checkbox"/> Laure LE ROUX | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal LECHAT |
| <input checked="" type="checkbox"/> Alain LECOURT | <input checked="" type="checkbox"/> Mireille PIEAU | <input checked="" type="checkbox"/> Pascal RENARD |
| <input checked="" type="checkbox"/> Séverine RICHARD | <input checked="" type="checkbox"/> Gaëlle ROCHER | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice THEBAUT |

2 personnes présentes dans le public.

Secrétaire de séance : Gaëlle ROCHER

M. le Maire ouvre la séance à 10h30 et constate que le quorum est atteint.

01 – REGLEMENT INTERIEUR

M. le Maire soumet au Conseil Municipal à nouveau le règlement intérieur modifié à la demande de Grégory Heurtebize.

M. le maire précise que nous en avons déjà discuté plusieurs fois auparavant et propose que l'on délibère.

M. le Maire soumet le règlement intérieur au vote.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision du Conseil :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur.

02 – PROJET : AMENAGEMENT DU BOURG

M. le Maire informe le Conseil municipal que pour le projet de l'aménagement du bourg, on demande une délibération car nous devons faire une demande de subvention à déposer avant le 15 décembre. Nous devrions pouvoir prétendre à deux subventions. Le projet sera divisé en deux.

M. Thébaut précise que nous allons délibérer sur une enveloppe budgétaire par rapport à ce projet. Nous avons légèrement augmenté le montant des devis afin de pouvoir assurer des travaux non-prévus.

Mais aujourd'hui, le sujet c'est de délibérer sur le projet tel qu'il a été présenté

M. Thébaut propose de délibérer s'il n'y a pas de questions et ajoute que c'est très bien aussi qu'il y ait 2 membres du groupe de travail aujourd'hui présents.

M. le maire demande s'il y a des questions. Il précise que l'on avait déjà parlé du groupe de travail et de ce qu'il avait apporté lors du dernier conseil.

M. Heurtebize demande si l'on délibère sur la demande de DETR ou sur le projet en lui-même.

M. le maire répond que l'on doit d'abord délibérer sur le projet pour nous permettre de faire la demande de subvention. Evidemment, il y aura la **DETR** mais on va également essayer la **DSIL** puisque la **DSIL** pourrait fonctionner sur le préau.

M. Thébaut précise que l'on pourrait avoir 2 dossiers DETR pour le même projet.

Mme Deslandes demande si c'est l'enveloppe budgétaire est la même pour les 2 projets.

M. Thébaut répond que c'est bien une enveloppe globale.

Mme Deslandes demande si c'est bien par rapport aux deux devis que l'on a.

M. le maire précise que ce sont bien les mêmes devis qui ont été vus lundi dernier en commission finances. Il n'y a rien de nouveau, c'est simplement qu'il faut mettre une enveloppe maximum. C'est ce qui a été fait. Le projet ne sera pas forcément statué à cette enveloppe. Il y aura sûrement des arbitrages à faire et nous les ferons en fonction des subventions obtenues.

M. Heurtebize annonce que Mme Deslandes, M. Forget et lui-même se sont réunis en visio et qu'ils ont décidé de s'abstenir sur ce dossier, non pas qu'ils soient contre le projet de la place de la mairie, car c'est un projet initié de leur part.

L'abstention est tout simplement sur le fait que qu'ils souhaitent prioriser. Lors du dernier conseil municipal, il leur avait été annoncé des travaux éventuels du restaurant. A leur avis, il serait plutôt urgent de prioriser les travaux du restaurant.

Le projet de la place de la mairie leur paraît opaque pour l'instant et trop précipité.

M. le maire répond qu'effectivement les travaux du restaurant restent une priorité mais que l'ancienne municipalité avait fait la demande de DETR l'an dernier en décembre 2019. L'équipe en place avait délibéré pour les travaux du restaurant. La DETR court toujours puisqu'elle avait été obtenue. Elle est de 117 000€. Nous n'avons pas besoin de redélibérer pour le restaurant puisque cela a déjà été fait. Par contre, nous sommes en réflexion pour une demande de DSIL car la DSIL peut couvrir les demandes sur l'aménagement de l'habitat et la baie et le plafond du restaurant sont très mal isolés. Nous pourrions prétendre à une DSIL pour ces 2 sujets. Nous l'avons déposé lundi.

M. Heurtebize demande quelle est la priorité 1 et quelle est la priorité 2 ?

M. le maire répond que la priorité est le restaurant. Pour 2 raisons, l'urgence et la DETR qui a 2 ans pour être utilisée. Il précise que l'on peut faire une partie des travaux (les plus urgents) dans le restaurant et faire la même chose pour la place (une partie des travaux dans un premier temps). Tout sera à discuter.

M. le maire soumet le projet de l'aménagement de la place de la mairie au vote.

Vote :

- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstention : 3

Décision du Conseil :

Le Conseil municipal approuve à la majorité le projet d'aménagement de la place de la mairie.

3 – QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Maire informe le conseil que M. Heurtebize lui a envoyé un mail lui demandant de s'excuser, de reconnaître des erreurs. Ce mail a été envoyé à trois personnes mais M. le maire l'a relayé à tous les membres de la majorité car il pense que tout le monde est concerné.

M. le Maire précise que pour les excuses, il en est hors de questions car les allégations qui ont été faites contre les élus de la majorité sont inacceptables, non fondées et qu'elles ne respectent pas non plus le statut de maire.

Il y a une semaine, nous avons été traités d'illettrés. Les excuses ne devraient pas être dans ce sens mais plutôt dans le sens inverse.

Dans un deuxième point, il a été demandé de la part de M. Heurtebize de créer un genre de commission pour échanger sur les dossiers. M. le maire rappelle qu'il existe des commissions dans un conseil municipal et que tous les élus ont eu le choix d'y entrer, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité. Les débats ou les échanges peuvent s'y faire. Stéphanie Deslandes y a participé et ça se passe bien. Jean-François n'a pas encore pu y participer mais nous avons pu avoir des échanges en dehors. Le travail se fait là, le conseil municipal est là pour faire une synthèse de ce qui a été dit dans les commissions. Donc pour ces raisons, ce sera une réponse négative.

M. le maire demande s'il y a d'autres questions.

- Mme Deslandes demande si nous connaissons le nombre d'adhérents à l'application « panneau pocket »

Mme Durand lui répond que 148 personnes ont téléchargé l'application et qu'une distribution de flyers va être faite ainsi qu'une communication dans le bulletin municipal. Elle précise que cela représente 33 % des foyers. Il y a eu un gros pic samedi dernier. Nous avons eu 2868 visites sur la période.

- M. le maire nous informe que lors du prochain conseil, nous devons aborder le point du cimetière car cette semaine, nous avons dû faire face à une situation assez compliquée. Un décès a eu lieu dans la commune et il ne reste que 2 places dans le cimetière.

M. le maire et M. Forget se sont rendus au cimetière et ont constaté qu'il n'y avait pas de choix en terme de caveau.

- Mme Richard nous informe qu'il a été décidé de renouveler le contrat d'Aurélien Hay jusqu'au 31 août 2021 dans le cadre d'un remplacement d'agent. Cette décision a été prise suite à un retour très positif du directeur du centre. Le bilan est positif, bonne adaptation, bonne intégration.

Heure de fin de séance	11H03
Date prochaine réunion	A définir